



Dossier surendettement copropriétaire

Par **michael88**, le **25/10/2016** à **18:10**

Hello tous le monde,

Je reçois aujourd'hui ma convocation d'AG,

Grosse surprise,

Une des copropriétaires est passé en dossier de surendettement et bénéficie d'un échéancier.

Par conséquent en cas de vote de travaux, celle-ci se retrouver dans l'incapacité de financer.

Le syndic précise donc qu'il sera donc dans l'obligation d'appeler la quote-part auprès des copropriétaires.

Avez-vous une recours?HELP.

Incroyable comme situation...

Je précise cela concerne des travaux de toitures et de rénovation de parties communes et le bâtiment est divisé en 3...

Par **youris**, le **25/10/2016** à **18:18**

bonjour,

il n'y a pas de solidarité entre copropriétaires mais pour que la copropriété fonctionne, il faut bien payer les charges.

il doit être possible de mettre une hypothèque judiciaire sur l'appartement du copropriétaire défaillant.

vous pouvez consulter ce lien:

<http://coproprietaires-baissez-vos-charges.com/les-coproprietaires-defaillants-doivent-ils-quand-meme-payer-les-charges/>

salutations